



Procédure accès direct aux études de santé (Passerelle)

Candidats (Hors UE) en cours d'études de santé ou disposant d'un diplôme de santé en Algérie

Composition du dossier de candidature :

- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (avec sa traduction si nécessaire) ;
- Curriculum Vitae (depuis le diplôme du BAC) ;
- La description du parcours de formation : relevés de notes et diplômes obtenus, y compris le bac et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi (*documents en arabe + traduction par un traducteur assermenté*) ;
- Attestation sur l'honneur (à télécharger à partir du site de l'établissement) indiquant :
 - le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en 1^{ère} année commune aux études de santé, en 1^{ère} année du premier cycle des études de médecine ou en 1^{ère} année du premier cycle des études de pharmacie ;
 - que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université ;
- Attestation de niveau de langue française : le niveau C1 est recommandé ;